

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration	
Date de réception 23/08/2013	Dossier complet le N° d'enregistrement F01113P0156

1. Intitulé du projet

NANTERRE - ZAC Centre Ste Geneviève - Ilots C1, C2 et C3

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom **GERVAIS** Prénom **Delphine**

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale **BNP PARIBAS Immobilier Promotion Résidentiel**

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale **BOKOBZA Olivier**

RCS / SIRET **421 291 899 00 06 8** Forme juridique **SAS**

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36	Construction d'un ensemble immobilier soumis à permis de construire à Nanterre, commune dotée d'un PLU. Le projet fera l'objet de 2 permis de construire pour une surface totale d'env 11300m ² SDP. Les demandes de permis de construire concernent 2 emprises foncières distinctes, séparées par une emprise foncière privée, et se décompose comme suit : - C1 : 2190 m ² SDP env - C2/C3 : 9105 m ² SDP env

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Construction d'un ensemble immobilier sur les îlots, C1, C2 et C3 d'env 11300 m², de la ZAC Centre Ste Geneviève, à Nanterre.
Le projet est composé de :
- 48 logements sociaux
- 22 logements en accession sociale à prix encadrés
- 75 logements en accession à prix maîtrisés
- 1300 m² environ de commerces à RDC dont un pôle restauration côté place de La boule et des commerces de destination sur les avenues du Mal Joffre et de Lénine.
- Un parking sur 2 niveaux de sous-sol sera créé sous l'îlot C2-C3, 1 niveau pour l'ensemble des logements, et un niveau dont une partie (env 40 places) est destinée à la clientèle des commerces ; La rampe d'accès et de sortie est située rue de Chanzy, afin de ne pas perturber le trafic sur les avenues Mal Joffre et W. Lénine.
- des espaces verts et d'une sente piétonnière privative entre la rue de Chanzy et l'Av Lénine.

4.2 Objectifs du projet

La création de la ZAC Centre - Ste Geneviève a été approuvée par délibération du conseil municipal du 28 février 2006 ; Le dossier de réalisation de la ZAC ainsi que le programme des équipements publics ont été approuvés par délibération du conseil municipal du 20 mars 2007. Par arrêté préfectoral N°2009-126, du 30 septembre 2009, la ZAC a été déclarée d'utilité publique. Lors de la création de la ZAC une étude d'impact avait été faite et lors de sa réalisation un complément à cette étude a été effectuée.

Ce projet s'inscrit sur les derniers îlots de la ZAC. L'objectif est la réalisation d'env 145 logements (logements sociaux et en accession sociale et maîtrisée) et d'env 1300 m² de commerce à RDC sur 2 entités foncières distinctes conformément au cahier des charges de consultation de la SEMNA. De plus une partie des stationnements réalisés sous les îlots C2/C3 sera réservée à la clientèle des commerces.

Ce projet vient donc finaliser la ZAC et redonner une façade emblématique à la place de la Boule. Il bénéficiera des équipements publics réalisés dans le cadre de la ZAC comme l'école maternelle et élémentaire publique réalisée sur l'îlot A1, le réseau de chaleur comportant 50% d'énergie renouvelable fournissant l'eau chaude sanitaire et le chauffage, ou encore l'élargissement de la rue de Chanzy sur laquelle se trouve l'accès et la sortie du parking.

Enfin le projet répond aux objectifs forts fixés en matière environnementale, il fera l'objet d'une demande de certification H&E Label A et BBC effinergie +, voir Minergie P selon le résultat des études; Les rejets d'eau pluviale sont limités à 2l/s/ha ; de plus compte tenu de la situation du programme une attention particulière sera portée au traitement acoustique des logements.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les procédés utilisés pour l'exécution des travaux seront des techniques courantes, respectant le CCCT, le cahier des prescriptions environnementales de la ZAC, le cahier des prescriptions urbaines et architecturales de la ZAC, la charte de chantier propre. L'ensemble immobilier s'inscrit de plus dans une démarche de certification H&E label A. Une personne chargée du suivi du chantier propre sera désignée.

Le traitement de la pollution du terrain sera faite lors de la phase de terrassement. Une partie des terres sera réutilisée en vertu de l'arrêté préfectoral complémentaire du 10 août 2012 et donc stockées sur la plate-forme. Dans ce cas il sera prévu, par-dessus ces terres, un recouvrement répondant aux spécifications définies dans l'arrêté n°2012-141 du 10 août 2012, de même il sera posé un grillage avertisseur permettant de distinguer physiquement les parties remblayées des terres initiales du site. Un encadrement particulier sera effectué lors de cette phase notamment pour l'élimination des terres polluées : un AMO sera chargé de contrôler les terres excavées et leur filière d'évacuation ; l'aménageur de la ZAC la SEMNA aura également un AMO, auquel une mission de contrôle de la destination des terres et du suivi du respect des préconisations de l'arrêté préfectoral complémentaire DRE n°2012-141 du 10 août 2012 sera confié. En complément à la demande des riverains et dans un souci de parfaite transparence de la démarche, la SEMNA pourra missionner un expert pour effectuer des contrôles aléatoires sur le chantier. Un suivi relatif à l'envol des poussières sera également mis en place. Enfin des analyses des bords de fonds de fouilles seront réalisées à l'issue des terrassements, afin de s'assurer des teneurs résiduelles et de leur compatibilité avec le projet. Un plan de récolement indiquant les zones remblayées et l'origine des terres conformément au plan de maillage préconisé par le bureau d'étude sera remis, ainsi qu'un Dossier d'Ouvrages Exécutés pour la gestion des terres.

Les travaux étant en milieu habité, des dispositions particulières seront prises pour garantir le maintien du cadre de vie des riverains : Réduire les pollutions et nuisances ; maintien des circulations des riverains et accessibilité PMR, du stationnement, continuité de la collecte des ordures ménagères et recyclables ... Une attention accrue sera portée à la communication/gestion des réclamations. Un CSPP de ZAC ainsi qu'un coordonnateur inter-chantier s'assureront, pour le compte de l'aménageur, du bon déroulement du chantier. La durée prévisionnelle du chantier est de 24 mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'ensemble immobilier à destination de logements et commerces sera à terme géré par une AFUL et/ou des copropriétés.

Les bâtiments seront raccordés aux réseaux d'assainissement, d'eau potable et de chauffage urbain basse température.

Les bâtiments feront l'objet de la certification BBC effinergie + et H&E profile A.

A la livraison de l'ensemble immobilier un livret d'accueil et de gestes verts comprenant notamment une sensibilisation à la maîtrise des consommations sera remis à chaque acquéreur, ainsi que le DPE.

Ce guide sera doublé d'explications orales notamment par l'organisation d'une réunion préalablement à la 1ère assemblée générale des copropriétaires.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet de 2 demandes de permis de construire :

- Le premier sur l'ilot C1 pour une SDP d'env 2300 m².
- Le second sur l'ilot C2, C3 pour une SDP d'env 9400 m²

La parc de stationnement créé sur l'ilot C2/C3 comprendra les places de stationnement dues au titre du C1, afin de limiter les accès de Parking sur la rue de Chanzy et de ne pas créé un accès accidentogène à l'angle de la rue de Chanzy et de la voie nouvelle

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Dépôt, de 2 demandes de permis de construire : L'un pour l'ilot C1, L'autre pour l'ilot C2/C3

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface ilot C1	883 m ²
SPC C1	2300 m ²
Surface ilots C2/C3	4980m ²
SPC ilots C2/C3	9400 m ²
Nb de niveaux	du R+1 au R+6
Nb de niveaux d'infrastructures	2 niveaux de ss sol sur le C2/C3
Nombre de logements	150 logements env
Commerces	1500 m ²
Nombre de stationnement	Entre 140 et 180 places
Espaces libres dont pleine terres C1	277 m ² dont 90m ² pleine terre
Espaces libres dont pleines terres C2/C3	2620 m ² dont 1288 m ² pleine terre

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

ZAC Centre Ste Geneviève
Ilots C1, C2 et C3
rue de Chanzy, Av Lenine,
Av Maréchal Joffre,
92000 NANTERRE

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 11 ' 58 " N Lat. 48 ° 58 ' 13 " E

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐ Non ☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

Oui ☒ Non ☐

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui ☒ Non ☐

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

ZAC Centre Ste Geneviève à NANTERRE (92000)

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le site se composait essentiellement d'espaces libres, de stationnement et d'habitations individuelles. A ce jour, il reste une maison et des box à démolir. La SEMNA livrera un terrain libre de toutes occupations.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui



Non



Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU approuvé par le conseil municipal le 11 décembre 2012.
Le projet est situé dans la zone UBb du PLU.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui



Non



5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Plan de prévention du Bruit dans l'environnement (agglomération du Mont Valérien) en cours d'élaboration Arrêté préfectoral n°2000-246 du 18 septembre 2000 portant classement acoustique des bâtiments dans les secteurs affectés par le bruit.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☒	☐	PLU "Les éléments de paysage urbain " Plan N° 4 Le site est situé dans un périmètre de protection des monuments historiques
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRN approuvé le 9 décembre 2004 PPRT SDPN prescrit le 25 février 2009
dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Arrêté n°2008-34 du 26 mars 2008 prescrivant à la société CEAC des mesures de remise en état des terrains hors du site exploités par la CEAC au 18 avenue du Maréchal Joffre à Nanterre + IEM et plan de gestion du 14 décembre 2009 établi par URS
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le projet se situe hors du périmètre du PPRT
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Il est situé hors du PPRI. Risque de sismicité faible
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Selon le diagnostic environnemental des sols réalisés par Burgeap le 27/06/2012, les teneurs résiduelles sont compatibles avec le projet sous réserves de mises en oeuvre de certaines mesures (mise en place de terres propres rapportées, grillage avertisseur...)
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☒	☐	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Pendant la période de chantier
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	L'avenue Lénine et l'avenue du Maréchal Joffre sont de catégorie 3
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Au début du chantier
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	Le projet est réalisé au sein de la ZAC Centre Ste Geneviève

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit dans le cadre de la ZAC Centre Ste Geneviève pour laquelle une étude d'impact a été réalisée et qui a fait l'objet d'une DUP par arrêté préfectoral. Il porte sur les derniers îlots constructibles.

Il comprend des logements sociaux, et des logements en accession sociale et maîtrisée, des commerces à RDC et 2 niveaux de sous sol pour le stationnement, dont une partie est destinée à la clientèle des commerces, afin de limiter le stationnement dans les rues voisines. Il ne crée donc pas de nuisance par rapport à l'existant. Au contraire, situé dans un milieu urbain existant, il vient recomposer l'avenue de Lénine et redynamiser l'environnement de la place de la Boule, notamment par des commerces. De plus par le traitement de la pollution il améliore l'environnement

Il est réalisé selon les cahiers de prescriptions architecturales, et de prescriptions environnementales de la ZAC et répond aux différents objectifs de la ZAC.

En matière environnementale, il fait l'objet de la demande de certification H&E profil A et du label BBC effinergie +.

Pour ces différentes raisons, le projet ne nécessite pas selon nous une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	
5	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
6- Documents liés à la ZAC : Etude d'impact de la ZAC et complément d'étude d'impact, rapport de l'enquête publique, DUP, Cahier des prescriptions architecturales ; Cahier des prescriptions environnementales ; Charte chantier Vert ; Cahier des charge de la consultation, plan de la ZAC
7- Pollution : EDR, IEM, arrêté du 26 mars 2008, Arrêté du 10 août 2012, Diagnostic et mesure de gestions BURGEAP.
8 - Acoustique : classement acoustique, plan de prévention du bruit dans l'environnement.
9 - Rapport géotechnique SEMOFI ind A
10- Plan périmétrique Géomètre
11- Périmètre de protection Monuments historique

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

☒ X

Fait à

Issy les moulineaux

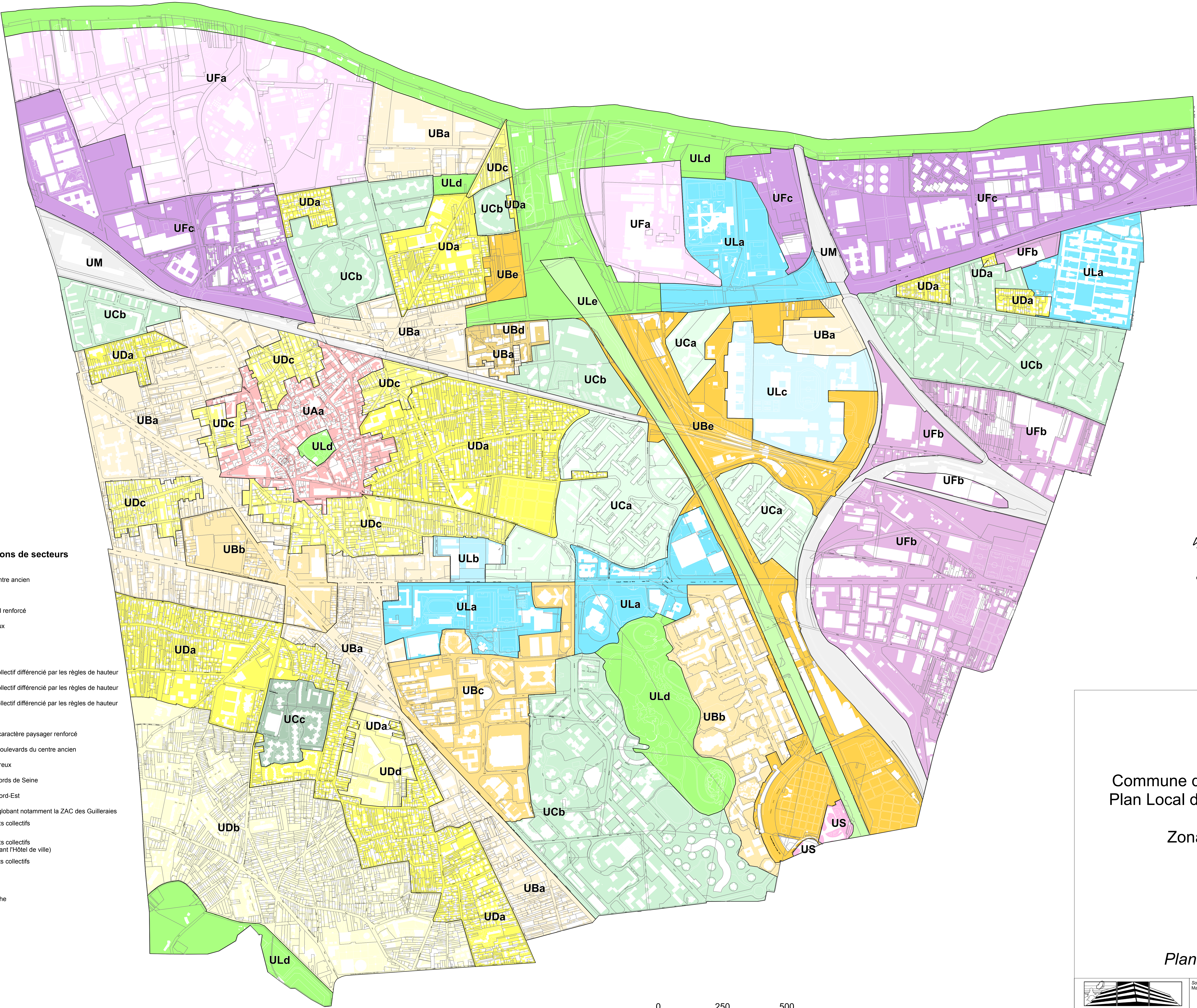
le, 29 juillet 2013

Signature

BNP PI PROMOTION RESIDENTIEL
SAS au capital de 1.000.000 €
Siège social : 167 quai de la Bataille de Stalingrad
92867 ISSY-LES MOULINEAUX CEDEX
421 291 899 RCS NANTERRE
Tél. : 01 55 65 20 10

Description sommaire des vocations de secteurs

- UAa - Tissu mixte caractéristique d'un centre ancien
- UBa - Tissu mixte
- UBb - Tissu mixte à caractère commercial renforcé
- UBc - Ancienne ZAC des Champs Pierreux
- UBd - ZAC Rouget de Lisle
- UBe - ZAC Seine Arche
- UCa - Ensemble à dominante d'habitat collectif différencié par les règles de hauteur
- UCb - Ensemble à dominante d'habitat collectif différencié par les règles de hauteur
- UCc - Ensemble à dominante d'habitat collectif différencié par les règles de hauteur
- UDa - Tissu à dominante pavillonnaire
- UDb - Tissu à dominante pavillonnaire à caractère paysager renforcé
- UDc - Tissu à dominante pavillonnaire : Boulevards du centre ancien
- UDd - Secteur à plan masse des Chenevreaux
- UFa - Secteur à dominante d'activités : Bords de Seine
- UFb - Secteur à dominante d'activités : Nord-Est
- UFC - Secteur à dominante d'activités englobant notamment la ZAC des Guillaeries
- ULa - A dominante de grands équipements collectifs (équipements à caractère plus urbain)
- ULb - A dominante de grands équipements collectifs (ensemble immobilier complexe comprenant l'Hôtel de ville)
- ULc - A dominante de grands équipements collectifs (Université Paris X Nanterre)
- ULd - Parcs paysagers et bords de Seine
- ULe - Espace public de la ZAC Seine Arche
- UM - Domaine public ferroviaire
- US - Quartier d'affaires de La Défense



Commune de Nanterre
Plan Local d'Urbanisme

Zonage

Plan n°1



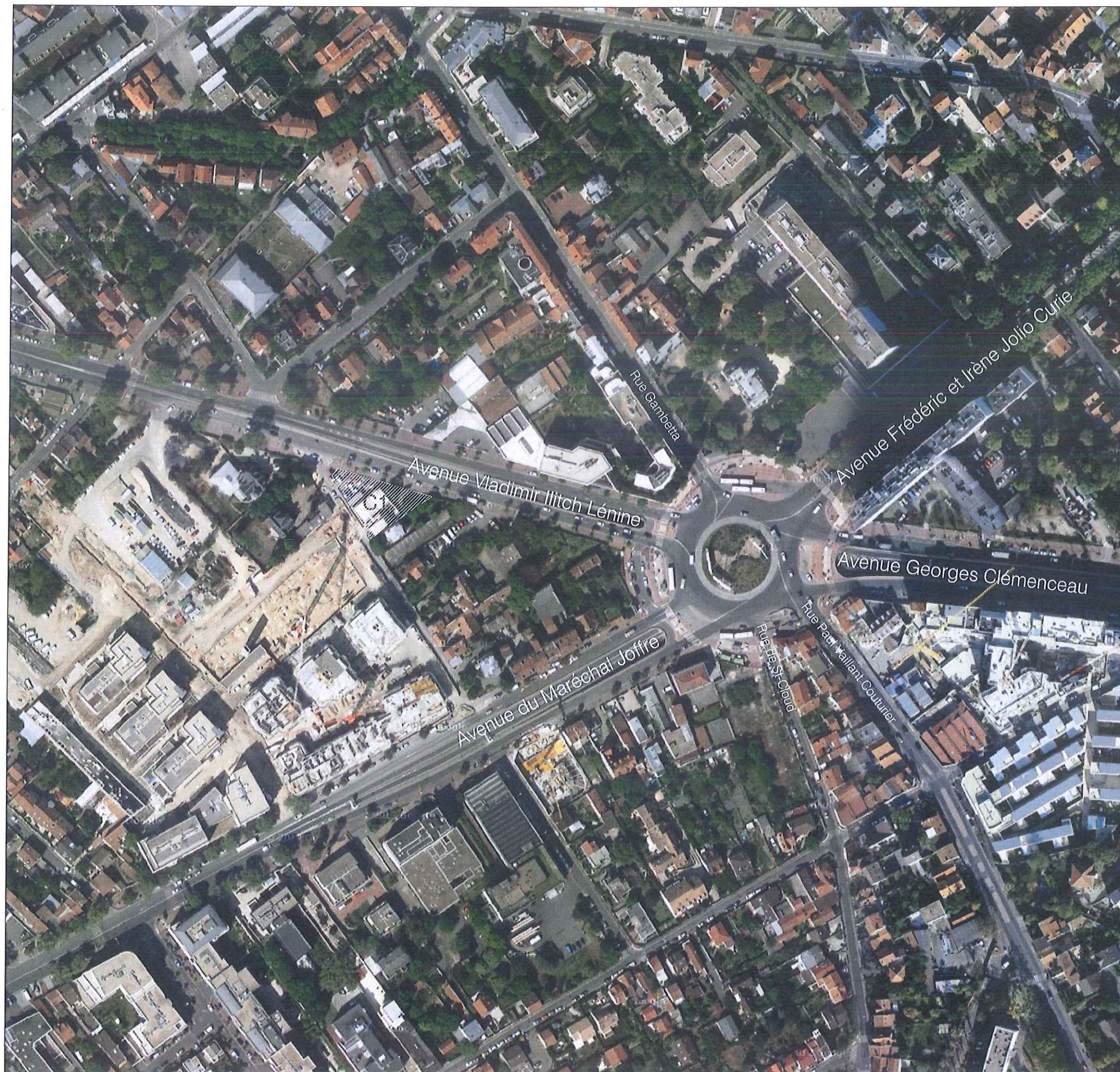
Mairie de Nanterre
Direction de l'Aménagement Urbain
88 - 118 rue du 8 mai 1945
BP 1406 - 92014 NANTERRE Cedex
Tél : 01.47.29.50.50

Source
Mairie de Nanterre

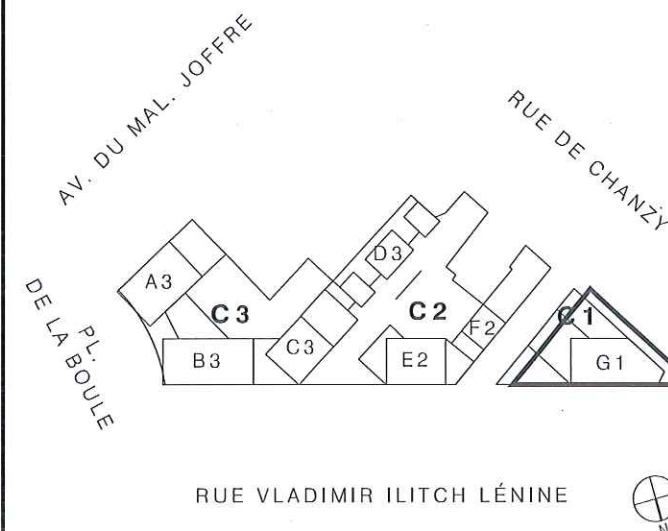
PLU approuvé
au Conseil Municipal
du 11 décembre 2012

Fonds de plan :
DGFIP Cadastre 2010

LS



CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER
ZAC CENTRE STE GENEVIEVE À NANTERRE



CONSTRUCTION DE 149
LOGEMENTS À NANTERRE

AV. DU MARÉCHAL JOFFRE

RUE DE CHANZY

RUE VLADIMIR ILITCH LENINE

DE LA BOULE

MAÎTRISE D'OUVRAGE

BNP PARIBAS
IMMOBILIER

Siège social:
167, rue de la Bastille de Stalingrad
92087 Nanterre Cedex France
Tél : 01 55 65 24 54 - Fax : 01 55 65 25 21

MAÎTRISE D'ŒUVRE

PHD
PHILIPPE DUBUS
ARCHITECTES

2, RUE BOYER BARRET
75011 PARIS
Tél : 00 33 1 40 52 00 62
Fax : 00 33 1 43 41 32 40
WWW.PHILIPPE-DUBUS.COM
MAIL : AGENCE@PHILIPPE-DUBUS.COM

BUREAU DE CONTRÔLE

COORDONNATEUR S.P.S.

AVANT PROJET SOMMAIRE

PLAN DU RDC

REF. PROJET	BASE	ECHELLE	EMETTEUR	N° DE PLAN	IND.
BNP/N	APS	1/200 DATE 05/07/2013	PHD	100	-

